



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260327-1184941-DE  
Reçu en préfecture le 08/04/2026  
Publié le : 08/04/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt-et-un mars, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 33**

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Pierre Testu, Mme Pauline Cussac, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétre-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 2**

Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, Mme Adeline Nonis à M. Emmanuel Augy.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

**Délibération n° DEL-26-03-27-63**

**Objet :** Adoption de la Charte d'engagement des élus municipaux envers les agents de la Commune

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-26-03-27-63

Objet : Adoption de la Charte d'engagement des élus municipaux envers les agents de la Commune

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1111-12 à L.1111-14,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la Charte d'engagement des élus municipaux envers les agents de la Commune, annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que la charte, annexée à la présente délibération, traduit en engagements concrets les principes posés par la Charte de l' élu local (articles L.1111-12 à L.1111-14 du CGCT, issus de la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025), qui impose à tout élu local d'exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité,

CONSIDÉRANT qu'elle s'inscrit également dans le cadre du statut général de la fonction publique territoriale (Code général de la fonction publique), qui garantit aux agents l'indépendance de leur exercice professionnel vis-à-vis de toute pression politique,

CONSIDÉRANT qu'elle s'applique à l'ensemble des membres du Conseil municipal, majorité et opposition confondues,

CONSIDÉRANT qu'elle est remise à chaque Conseiller municipal, qui doit la signer, et est affichée dans les locaux de la mairie,

ENTENDU l'exposé de M. Pascal Thévenot, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).**


PREND ACTE de la lecture par le Maire, en séance, de la Charte d'engagement des élus municipaux envers les agents de la Commune, annexée à la présente délibération.

ADOpte ladite Charte.


Fait et délibéré en séance le 27 mars 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Johanna Ledanseur  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire